



## Commune de Fleury-la-Vallée

Procès-verbal du 22 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux mai à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de M. Xavier Morissot, Maire de la commune.

**Présents (13) :** Mmes et Mrs, BERTHIER-BOYER Claudine, COGNIAUX Laura, COLLE Benoit, COSTEL Amandine, DELAIRE Danielle, FILIPI Vincent, LEURET Moris, MOREAU Camille, MORISSOT Xavier, PAUTRAT Elodie, PETITJEAN Isabelle, PREVOST Emmanuelle, RAGON Didier, conseillers municipaux

**Absents (0) :**

**Pouvoir (2) :** M. BASTOLET Florent donnant pouvoir à M. MORISSOT Xavier, Mme BREJEAN Réjane donnant pouvoir à Mme PREVOST Emmanuelle

**Ayant délibéré : 15**

Le procès-verbal de la séance du 24 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

**Désignation du secrétaire de séance :** Mme BERTHIER-BOYER Claudine

### Décisions du Maire :

Monsieur le maire indique qu'en vertu des délégations que le conseil municipal lui a accordées, il a souscrit à un contrat de maintenance des défibrillateurs de la commune, validé la commande de décorations de Noël soumise par la commission travaux ainsi que signé un avenant au contrôle technique de la MAM, les travaux n'ayant pas encore été achevés, il est nécessaire de prolonger la prestation avec le bureau Véritas.

Objet	Société/Organisme	Montant TTC	Signataire
Contrat de maintenance défibrillateurs	SOLUTION FORMATION	348€/AN	Maire
Achat décoration de Noël	CITYLUM	2751.77€	Maire
2026-04 avenant au CT de la MAM	Bureau Veritas	2100.00€	Maire

## ORDRE DU JOUR

- **COMPTABILITE**
  - Subvention un combat pour la différence
  - Recettes RODP
- **RH**
  - Créations de postes
  - Commission recrutement
- **DIVERS**
  - Correspondant défense
  - CCID
  - Membres des commissions CCAB
  - Formation secourisme à destination des élèves de CM2
- **Infos diverses**

---

## COMPTABILITE

---

### **Subvention un combat pour la différence :**

L'association « un combat pour la différence » présidé par Monsieur Berry a adressé un courrier à la mairie pour demander une aide financière afin de pouvoir continuer à accompagner et soutenir les familles confrontées au handicap.

Après lecture de ce courrier ainsi que celui de Florent Bastolet, adjoint aux associations, absent ce jour, et après avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accorde une subvention à l'association « un combat pour la différence »
- Fixe à 1000€ le montant de la subvention

### **RODP GRDF dite « R1 » :**

Comme chaque année, la commune reçoit en recette la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour la mise à disposition des réseaux pour GRDF.

Pour l'année 2026, la redevance de fonctionnement dite « R1 » s'élève au montant de 1 002.80€.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la redevance de fonctionnement dite « R1 » d'un montant de 1 002.80€

### **RODP ENEDIS :**

La commune a reçu la Redevance d'Occupation du Domaine Public concernant ENEDIS pour les lignes basse tension.

Pour l'année 2026, la redevance s'élève à 245€

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la redevance concernant Enedis d'un montant de 245€

### **RODP ORANGE :**

La commune a reçu la Redevance d'Occupation du Domaine Public concernant ORANGE qui se décompose en 3 parties :

- Aérien :  $4.681\text{km} \times 40\text{€} \times 1.63715\text{coef} = 306.54\text{€}$
- Sous-sol :  $12.326\text{km} \times 30\text{€} \times 1.63715\text{coef} = 605.39\text{€}$
- Sol :  $0.75\text{km} \times 20\text{€} \times 1.63715\text{coef} = 24.56\text{€}$

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la redevance concernant ORANGE d'un montant de 936.49€

---

## RH

---

18h45 : Mme BREJEAN Réjane intègre la séance du conseil municipal

### **Ajournement de la partie RH**

Il a été proposé au conseil municipal de débattre sur la création de différents postes en vue de réorganiser les services périscolaires à la rentrée de septembre.

Lors des débats, Madame Prévost ayant soulevé des points dont les informations en la possession du conseil municipal n'ont pas permis de réponses, Monsieur le Maire a décidé d'ajourner ce point et de le porter au prochain ordre du jour une fois les réponses apportées.

## **Commission recrutement**

A plusieurs reprises il a été évoqué de constituer une commission recrutement qui aura pour but d'examiner les candidatures et de procéder aux entretiens d'embauche lorsque ce sera nécessaire.

Après avoir débattu, le conseil municipal a constitué une commission composée de Mmes et Mrs BREJEAN Réjane, COGNIAUX Laura, COSTEL Amandine, MOREAU Camille, PREVOST Emmanuelle, RAGON Didier.

Cette Commission se réunira pour examiner les candidatures puis Monsieur le Maire, accompagné de l'adjoint correspondant, procéderont aux entretiens.

---

## ***DIVERS***

---

### **Nomination d'un correspondant défense.**

Suite au renouvellement du conseil municipal, le ministère des armées et des anciens combattants souhaiterait engager une nouvelle dynamique visant à valoriser et à moderniser le rôle du correspondant défense et invite les nouvelles municipalités à en nommer un.

Ce correspondant défense, désigné sur proposition du maire et par délibération du conseil municipal, aura pour rôle et mission :

- Informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits
- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de défense
- Animer des actions locales (cérémonies commémoratives, visites de sites militaires, rencontres avec des anciens combattants)

Dans sa mission, il pourra s'appuyer sur un délégué militaire départemental, officier supérieur des armées, qui pourra lui fournir les outils et ressources nécessaires pour bâtir ses projets.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, désigne Monsieur le Maire comme correspondant défense.

### **Commission Communale Impôts Directs.**

À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de renouveler les membres de la CCID.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants elle se compose de 6 titulaires et 6 suppléants. Le conseil municipal après délibération doit fournir une liste de 24 personnes à la direction départementale des finances publiques qui désignera la liste des membres après vérification des conditions requises.

Le Maire sera chargé ensuite de notifier aux commissaires retenues.

Rôles des commissaires :

- **Un rôle consultatif :**

En matière d'évaluation des propriétés bâties et non bâties, la CCID :

- Formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance ;
- Dresse avec le représentant de l'administration la liste des locaux de référence utilisés pour l'évaluation des locaux d'habitation ;
- Formule un avis sur le classement des parcelles affectées par un changement ;
- Participe à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

La CCID peut également être consultée pour avis sur les paramètres départementaux d'évaluation utilisés pour les locaux professionnels.

En matière contentieuse, elle formule un avis lorsque le litige porte sur une question de fait pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

- **Un rôle d'information :**

La CCID doit prendre l'initiative d'informer l'administration fiscale des changements dont cette dernière n'aurait pas eu connaissance :

- Constructions sauvages, constructions neuves, changements de consistance et d'affectation des propriétés bâties et non bâties ;
- Changements de caractéristiques physiques ou d'environnement des propriétés bâties et non bâties qui sont susceptibles d'entraîner une variation de plus d'un dixième de la valeur locative.

Monsieur le maire expose une liste de 15 administrés qui se sont portés volontaires et demande au conseil municipal de bien vouloir la compléter parmi les membres présents.

Après avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, accepte la liste ainsi complétée afin de la soumettre à la direction départementale des finances publiques qui procèdera au tirage au sort de 6 titulaires et 6 suppléants.

Mmes et Mrs, BATAULT Jean-Marie, BERTHIER-BOYER Claudine, BOTIN Francis, BREJEAN Réjane, BURTIN Hervé, CAPELLE Julien, COGNIAUX Laura, COLLE Benoit, DELAIRE Danielle, DIAZ Brigitte, DUPIN Danièle, FILIPI Vincent, GIROUX Laureen, HENRY Nathalie, JACQUOT Mathieu, LEURET Moris, PAUTRAT Elodie, PERROT Michel, PETITJEAN Isabelle, PIASENTIER Arnaud, QUEDOT Nicolas, SOUFFLARD Jean-Pierre, SOUPIROT Amélie, VERDIER Solenn.

### **Membres des commissions CCAB**

Lors de sa séance du 9 avril 2026, le Conseil communautaire a adopté une délibération portant création de différentes commissions thématiques. Il est rappelé que ces commissions sont des instances de travail et de propositions, et qu'elles ne sont pas dotées d'un pouvoir décisionnel. Tout conseiller communautaire et tout conseiller municipal peut y participer, selon les modalités suivantes :

- Chaque commune ou commune déléguée peut désigner un représentant par commission.
- La participation est limitée à 4 commissions maximum par personne

Les commissions sont les suivantes :

- Commission ENVIRONNEMENT
- Commission DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
- Commission ENFANCE-JEUNESSE
- Commission TOURISME & MOBILITE
- Commission FINANCES

Il est demandé au conseil municipal de proposer pour chaque commission un membre du conseil municipal qu'il soit conseiller communautaire ou non

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, nomme ses représentant comme ci-dessous :

- M. FILIPI Vincent à la commission ENVIRONNEMENT
- Mme PREVOST Emmanuelle à la commission DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
- Mme COGNIAUX Laura à la commission ENFANCE-JEUNESSE
- M. MORISSOT Xavier à la commission TOURISME & MOBILITE
- Mme BREJEAN Réjane à la commission FINANCES

## **Formation secourisme à destination des élèves de CM2**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande conjointe de Madame la Directrice de l'école de Fleury-la-vallée, Nathalie DAVOINE et de Monsieur Kévin FIEVET, pompier au CPI de Fleury.

Tous deux souhaiteraient organiser une formation secourisme nommée "Premiers Secours Citoyen (PSC)", au profit de la classe de CM2, à partir de la rentrée scolaire 2026-2027.

Cette formation est d'une durée de 8 heures. A l'issue, les enfants reçoivent un diplôme individuel, valable sans détermination de durée et ne coûterait que 15€ par enfant (démarches administratives, livret individuel, diplôme).

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FIEVET pour qu'il puisse expliquer avec plus de précisions les modalités de cette formation.

Après avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- Accepte de prendre en charge le prix de cette formation
- Accepte d'inscrire au budget les crédits correspondants le cas échéant
- Autorise le maire à signer le contrat le cas échéant

---

### **INFORMATIONS DIVERSES**

---

#### **Moment convivialité avec les agents**

Afin de favoriser une bonne cohésion entre les élus et les agents de la commune dans cette période de renouvellement de la municipalité, élément essentiel pour un service publique de qualité et un cadre de travail serein pour les agents,

Monsieur le Maire propose d'organiser un moment convivial entre les équipes et les élus un soir du mois de juin, autour d'un verre ou d'un repas, et demande au conseil municipal de bien vouloir approuver la démarche et de l'autoriser à utiliser un petit budget sur le compte fêtes et cérémonies.

Le conseil municipal accepte et charge monsieur le maire de choisir la date.

#### **Vétusté du matériel communal**

Monsieur le maire fait part au conseil qu'il a signé les devis de réparation des débroussailleuses et du microtracteur et souligne l'importance de renouveler régulièrement le matériel, les frais de réparation et d'entretien ayant coûté un peu plus de 4000€ uniquement sur les tondeuses et les débroussailleuses l'année dernière. (Soit plus cher que le prix neuf de nos trois débroussailleuses)

Cette semaine, une nouvelle débroussailleuse a été achetée et le devis pour la sarclouse électrique signé. L'année prochaine, il faudra réfléchir au devenir de notre ancienne tondeuse qui est en fin de vie également.

#### **Boîte à idées**

Monsieur le maire indique que sur le site intramuros, il y a désormais une « boîte à idée » afin que chaque habitant puisse exposer s'il le souhaite ses idées ou remarques à destination du conseil municipal.

#### **Arrêté préfectoral**

Monsieur le Maire profite de l'opportunité qu'offre le conseil municipal pour adresser à la population, s'ils n'avaient pas eu l'information, que Monsieur le préfet a signé un arrêté rendant obligatoire le port du casque et du gilet rétroréfléchissant sur les trottinettes électriques et autres engins assimilés.

Monsieur le maire invite les membres du conseil municipal à prendre la parole.

### **Maison du tennis**

Question de Mme COGNIAUX Laura qui souhaite savoir si les travaux de la maison du tennis étaient finis ou pas ?

Monsieur le maire indique que selon les informations en sa possession, les travaux sont bel et bien finis, le précédant conseil municipal ayant validé uniquement une dalle et la réfection du préau.

Monsieur MOREAU Camille confirme que la volonté du conseil était de ne pas offrir un lieu qui servirait de squatte aux jeunes pour y faire des bêtises la nuit.

### **Vitesse grande rue**

Question de Mme COGNIAUX Laura qui demande s'il est possible de réaménager la grande rue en vue d'y réduire la vitesse, évoquant ce qui a été réalisé notamment sur la commune de Branches.

Monsieur le Maire rappelle que dans les promesses de campagne de sa liste, une étude de passage surélevé est inscrite.

Avant toute chose, nous allons nous rapprocher du département afin de réaliser des comptages et des études de vitesses sur certains points de la grande rue afin de savoir avec exactitude quels sont les zones et les heures les plus sensibles.

Avec cette étude, nous pourrons apporter une réponse adaptée.

### **Parking de la mairie**

Question de M. COLLE Benoit sur une possible réouverture du parking derrière la mairie, à minima le week-end.

Le plan de prévention pour les travaux de la MAM indique que le parking doit être fermé et vide. Bien sûr nous pourrions sans doute le rouvrir le week-end mais ce serait le risque qu'il y ait des voitures le lundi matin sans pouvoir trouver ou contacter les propriétaires et que le chantier prenne à nouveau du retard.

Monsieur COLLE indique avec justesse qu'il est possible de modifier un plan de prévention. Néanmoins, au vu de l'achèvement imminent des travaux, prévus mi-juillet monsieur le maire ne souhaite pas se lancer dans une telle procédure.

### **Course cycliste**

Mme PREVOST Emmanuelle informe le conseil municipal que les coupes qui habituellement sont offertes par le maire et le premier adjoint lors de la coupe cycliste des nuits de Fleury, seront offertes cette année au nom toute la municipalité et le budget alloué sera augmenté afin qu'elles soient un peu plus qualitatives.

### **Nouveau Cantonnier**

Mme PREVOST Emmanuelle informe le conseil municipal et les habitants que le poste d'adjoint technique qui était vacant a été pourvu. Monsieur RABIAT Gaëtan est actuellement en CDD de 3 mois et a commencé le 5 mai sur ce poste.

### **Borne de Recharge**

Monsieur LEURET Moris indique que plusieurs habitants lui ont demandé s'il était d'actualité de remettre à disposition une borne de recharge pour les véhicules électriques sur la commune.

Monsieur le Maire prend le point et indique que nous en parlerons prochainement avec le conseil municipal afin de bien réfléchir tout d'abord à la pertinence d'une telle borne, l'ancienne n'étant que très peu utilisée, ainsi que le cas échéant sur la localisation à déterminer.

Fin de la séance 20h05

Secrétaire de Séance



le maire

